



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

employés de notaires : caisses

Question écrite n° 41785

Texte de la question

M. Jean Bardet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires. Au conseil d'administration siégent, avec des pouvoirs très importants, les représentants des ministères de tutelle (justice, budget et emploi). La charge de travail ayant augmenté de plus de 35 % et la dernière création d'emploi remontant à 1992, la direction de la caisse est obligée de recourir à des contrats à durée déterminée ou à des heures supplémentaires, les 231 agents titulaires ne pouvant plus faire face à cette charge. Or, lors du dernier conseil d'administration, les représentants du budget et de l'emploi se sont une fois de plus opposés à la demande de création d'emplois et le budget n'a pu être voté. Il lui demande donc de bien vouloir expliquer le décalage existant entre le langage du Gouvernement à travers les médias « réduction des CDD et des heures supplémentaires » et celui des représentants des ministères « pas d'embauche, recours aux CDD et heures supplémentaires ».

Texte de la réponse

La caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) doit faire face à un problème réel mais transitoire dans le secteur maladie, lié à la mise en place d'un nouveau logiciel de liquidation des prestations d'assurance maladie. Néanmoins, la montée en charge de la carte Sesam-Vitale et la télétransmission des données permettront, à échéance rapprochée, des gains de productivité importants. Le ministère de l'emploi et de la solidarité et le ministère chargé du budget ont fait savoir à la CRPCEN qu'ils étaient favorables à la création de vingt-trois postes dont treize transformations de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée et dix créations supplémentaires, soit une croissance des effectifs permanents de 10 %. Cela permettrait notamment de titulariser les personnels employés à des tâches permanentes sous contrats à durée déterminée. Cet effort, exceptionnel, avait pour but de pallier les difficultés temporaires rencontrées par la caisse, d'améliorer les conditions de travail de son personnel et de stabiliser l'emploi des personnes recrutées sur des contrats de travail à durée déterminée. Le conseil d'administration de la caisse souhaite néanmoins une augmentation d'effectif plus importante, qui ne prend pas en compte la diminution prévisible à moyen terme de la charge de travail de la caisse. L'inspection générale des affaires sociales a été chargée de mener une mission d'expertise sur le fonctionnement de la CRPCEN et sur ses besoins réels.

Données clés

Auteur : [M. Jean Bardet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41785

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2000, page 972

Réponse publiée le : 7 août 2000, page 4705